

PROCES-VERBAL DU CONSEIL GÉNÉRAL DU 15 AVRIL 2024

Présidence : Daniel Poncet

Ordre du jour :

1. Appel ;
2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2023
3. Assermentation des nouveaux membres ;
4. Communications du Président du Conseil ;
5. Communications de la Municipalité ;
6. **Préavis municipal n° 01/24** relatif à la réfection de la route cantonale RC274
Responsable : Blaise Nicole, Municipal
Rapport(s) commissions(s) – Débat et décision ;
7. Interventions individuelles :
 - a) Questions et remarques courantes
 - b) Interventions et remarques complexes

Préambule

M. Daniel Poncet, Président, ouvre cette première séance de l'année en souhaitant la bienvenue.

L'ordre du jour est lu et ne suscite aucun commentaire ou modification, il est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil général.

1. Appel

Suite à l'appel nominatif des 66 conseillers,

- 47 sont présents
- 12 se sont excusés
- 7 sont absents.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2023

La lecture, même partielle, du Procès-verbal n'est pas demandée.

Le procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre est soumis au vote.

Il est accepté à l'unanimité. **M. Daniel Poncet**, remercie M. Jean-Pierre Genevay, Secrétaire, pour la rédaction du Procès-verbal.

3. Assermentation des nouveaux membres

Il est procédé à l'assermentation d'une nouvelle membre. Il s'agit de

- **Mme Tiffany Viva**

Le Conseil Général comprend ainsi 67.conseillers et pour cette séance 48 membres.

4. Communications du Président du Conseil

M. Daniel Poncet informe l'assemblée de sa décision de se retirer de la présidence du Conseil général le 31 décembre 2024 au plus tard.

C'est avant tout des raisons professionnelles qui sont à l'origine de sa décision. En 2025 d'importants projets exigeront une charge de travail accrue. Sur le plan extra-professionnel également, différents dossiers en cours demanderont aussi un effort particulier. En conséquence, M. Daniel Poncet estime qu'il ne sera plus en mesure d'assurer la présidence et les tâches annexes avec tout le soin que cela exige.

Lors de la séance du 24 juin aura lieu l'élection du président pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025. Au cas où un voire des candidats à sa succession se présentent et que M. Daniel Poncet n'est pas réélu, cela ne constitue pas un problème selon ses dires. Dans tous les cas, M. Daniel Poncet reste à disposition jusqu'au 31 décembre, souhaitant qu'entretemps un successeur, homme ou femme ait été désigné.

M. Daniel Poncet invite toute personne intéressée à le contacter pour plus d'information sur les tâches qui incombent à cette charge.

5. Communications de la Municipalité

M. Max Holzer, syndic, salue l'assemblée à son tour et fait un bref rappel historique en relation avec la présence du drapeau vaudois hier 14 avril sur la maison de Commune.

En effet, c'est le 14 avril 1803 que le Grand Conseil vaudois, création de l'Acte de Médiation paraphé par Bonaparte, s'est réuni pour la première fois marquant en même temps l'entrée officielle du canton dans la Confédération. Autre date importante dans l'histoire du canton, celle de son indépendance, le 24 janvier 1798.

M. Max Holzer revient ensuite sur une intervention de **M. Alain Jancek** lors d'un précédent Conseil général en présentant sur écran un plan élargi de la Commune de Chamblon sur lequel sont représentées les parcelles de terres agricoles. Au total elles totalisent 496'700 m², soit l'équivalent de 83 terrains de football.

6. Préavis municipal n° 01/24 relatif à la réfection de la route cantonale RC274

La parole est donnée par **M. Blaise Nicole** à **M. Antoine Rouiller** pour la lecture du rapport de la commission de gestion et finances.

M. Blaise Nicole commente ensuite à l'aide de plans et photos l'ouvrage à réfectionner.

N'étant pas certaine que l'entreprise arrivée en 1^{ère} place soit finalement retenue pour exécuter les travaux, en raison de prix relativement bas ainsi qu'une méthodologie des travaux plus contraignante pour les riverains, la Municipalité a pris le montant de l'entreprise arrivée en 2^{ème} place, plus cher de 30'000.-, pour le préavis.

La Municipalité va prier l'entreprise arrivée en 1^{ère} place, de confirmer ses prix ainsi que la méthodologie des travaux. En cas d'acceptation de cette offre, le montant final des travaux pourrait être inférieur au prix mentionné dans le préavis. D'autres offres ont été écartées en raison de prix beaucoup plus élevés.

Cependant, si les subventions prévisibles de l'Etat de Vaud ne sont pas versées, il faudra bien rechercher une solution meilleure marché, au risque d'une durée de vie plus courte du revêtement, conclut M. Blaise Nicole avant d'ouvrir la discussion.

M. Christian Calame désire connaître les critères du choix du début et de la fin de la zone à traiter.

M. Blaise Nicole explique que c'est le respect des limites selon le cadastre qui est déterminant côté Treycovagnes. Côté village, M. Blaise Nicole reprend ce qui a été dit dans le rapport de la Commission de gestion et finances, à savoir la complexité de la rue du Village, l'état incertain des canalisations souterraines, l'aménagement des arrêts de bus avec possibilité d'accès pour personnes à mobilité réduite ainsi que l'alignement des pavés en limite de parcelles. Tous ces aménagements nécessitent des réflexions et entraînent des coûts supplémentaires.

M. Max Holzer signale que la péréquation va changer en 2025. La prise en charge d'une partie des coûts par le Canton sur le tronçon faisant l'objet du préavis ne sera plus possible, d'où l'intérêt pour la Commune faire ces travaux en 2024.

Quelle sera la nature du revêtement demande **Mme Mary-Claude Nicole** ?

Réponse est donnée selon les termes du préavis, soit un revêtement bitumineux d'une épaisseur de 50 mm et ensuite une couche finale de roulement de 40 mm.

M. Max Holzer précise aussi que l'obtention de subventions implique le respect des normes de construction ainsi qu'un amortissement sur 40 ans, comme l'a relevé la Commission de gestion et finances

Quelle sera la durée des travaux s'inquiète **M. Christian Brauch** ?

D'après **M. Blaise Nicole**, il faut compter 1 à 2 jours pour le fraisage et 2 à 3 jours pour la pose des revêtements. Il faut aussi inclure d'éventuels travaux supplémentaires en fonction de l'état de l'infrastructure.

M. Max Holzer indique qu'une conduite d'eau menant au réservoir se trouve sous le trottoir, ceci en réponse à **M. Freddy Berney** qui demande si des conduites se trouvent sous la route.

Qu'en est-il de l'accès aux propriétés riveraines pendant les travaux, demande **M. Pascal Dos Santos** ?

Si le cas se présente, les riverains seront avertis lui répond **M. Blaise Nicole** ; en cas de besoin des possibilités de stationnement au village sont à disposition.

Dans ce cas, **M. Mauro Carpita** propose un assouplissement des conditions de stationnement au village.

M. Max Holzer envisage une solution avec la remise de macarons.

La parole n'est plus demandée.

Avant de passer au vote des articles 1 et 2 du préavis, **M. Daniel Poncet** demande de voter l'amendement selon article 0 proposé dans le rapport de la commission, c'est-à-dire :

Article 0 : Amender le document en remplaçant la période d'amortissement proposée de 30 ans par une période de 40 ans.

Ainsi délibéré par 47 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

L'assemblée donne ensuite son accord pour voter les articles 1 et 2 en bloc.

Ainsi, le Conseil général de Chamblon sur proposition de la Municipalité, vu **le préavis 01/24**, entendu le rapport de la commission et des finances et considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour, décide :

Article 1 : d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 495'000.-, duquel sera déduit le montant de la subvention pour la réalisation des travaux de réfection de la route cantonale RC274 ;

Article 2 : d'accepter que la Municipalité, en cas de manque de liquidités, emprunte cette somme auprès de l'établissement de son choix.

Ainsi délibéré par 47 « oui », 0 « non » et 0 abstention.

La commission et son rapporteur sont remerciés pour leur travail, ainsi que la Commune pour son préavis.

7 Interventions individuelles :

a) Questions et remarques courantes

M. Max Holzer est satisfait du résultat des votes et déclare que si la période d'amortissement de 40 ans avait été refusée, il ne restait pas beaucoup de choix à la Municipalité.

M. Max Holzer informe pour terminer que la Municipalité a désormais la possibilité de transmettre des communications importantes aux villageois par SMS ou par courriel, ou encore les deux.

b) Interventions et remarques complexes
Néant

M. Daniel Poncet remercie l'assemblée de sa participation et se réjouit de retrouver ses membres le 24 juin 2024

La séance est close à 20 heures 15.

Le Président
D. Poncet



Le Secrétaire
J.-P. Genevay



Le Président
D. Poncet

Le Secrétaire
J.-P. Genevay

Pièce jointe :

- Le rapport de la commission
- Plan avec terres agricoles de la Commune de Chamblon